

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **12 (1966)**

Heft 4

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

FONDS DE SOLIDARITÉ

Nous avons besoin de vous !

Jusqu'ici, on a surtout mis l'accent sur les avantages que procure le Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger à chacun de ses membres. Ces avantages sont réels, on le sait, et consistent principalement dans la possibilité d'accumuler lentement une **épargne** en Suisse, en francs suisses, et dans le **droit de recevoir une indemnité** égale au **centuple** de la cotisation annuelle si le coopérateur vient à perdre ses moyens d'existence à l'étranger dans les circonstances décrites par les statuts.

Ce ne sont pas là promesses en l'air puisque, jusqu'à la mi-octobre 1965, 245 coopérateurs ont reçu des indemnités pour un montant global de Fr. 2 245 000.—, et 17 sociétaires ont bénéficié de l'aide du Fonds de secours pour un montant de Fr. 68 000. —.

Mais le Fonds va plus loin que la prudence, la prévoyance et le souci d'assurer matériellement l'avenir. Il a encore un sens politique et moral. Il se dénomme en effet Fonds de **Solidarité**. Il concerne donc aussi bien ceux qui sont exposés à perdre leurs moyens d'existence que, dans certains pays, les Suisses émigrés dont l'existence, à vues humaines, n'est pas en péril. C'est à eux surtout que nous en appelons aujourd'hui, pour qu'ils accomplissent le geste de solidarité en faveur de nos compatriotes établis aux avant-postes de la « cinquième Suisse », qui tiennent bon en dépit de vents et marées, et qui courront le risque avec moins d'angoisse sachant que la coopérative d'entraide ne les abandonnera pas.

Au reste, le Suisse « sans souci » ne perd rien en devenant membre : il accumule son épargne en Suisse ; il en reste propriétaire, mais il confère un surplus de sécurité à ceux qui tiennent dans les positions exposées, et qui nous sont d'autant plus précieux. Il applique à son tour la devise qui est à la base même, depuis bientôt sept siècles, de notre Confédération : un pour tous, tous pour un !

Soyez donc, vous qui vivez dans une confortable quiétude, ce Un pour tous !

Le Fonds de Solidarité doit **doubler** le nombre de ses membres. Ambition démesurée, direz-vous. Eh bien ! Si chacun des coopérateurs actuels entraînait l'adhésion d'un seul compatriote, le but serait atteint, aussi vrai que 1 plus 1 font 2.

De membre actif, devenez membre suractif, **membre recruteur**. Aidez-nous à aider pour que la maxime confédérale devienne réalité vivante, tangible, concrète et pour que le Suisse de l'intérieur, les autorités, les partis politiques, l'opinion publique soient convaincus que la « cinquième Suisse » **compte d'abord sur elle-même** avant de se reposer sur autrui.

Les statuts et autres renseignements peuvent être obtenus auprès des Représentations diplomatiques et consulaires ou directement auprès du secrétariat du Fonds de Solidarité, Alpenstrasse 26, 3000 Berne.

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Nelly SILVAGNI-SCHENK

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X^e. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : F 12

IMPRIMEUR : I.F.Q.A.-Cahors, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 60.237. — Dépôt légal : I-1966. — N° 3/1966

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adresser toute correspondance à la Rédaction, 17^{bis}, quai Voltaire, Paris, VII^e. Tél. 548-80-48.